

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance spéciale du Conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs, sise au 773, Chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0, tenue le 19 mai 2011 à 19h00 au lieu et à l'heure ordinaires des séances spéciales :

Sont présents : Messieurs Serge Grégoire, Jacques Geoffrion, Sylvain Charron, André Lavallée, ainsi que Madame Monique Monette-Laroche et Luce Lépine, conseillères, formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Ducharme, maire.

Est également présent Monsieur Jean-François René, directeur général.

L'avis spécial de convocation a dûment été signifié à Monsieur Claude Ducharme, maire, Messieurs Serge Grégoire, Jacques Geoffrion, Sylvain Charron, André Lavallée, ainsi que Mesdames Monique Monette-Laroche et Luce Lépine, conseillères.

À 19h10, le maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

1. Déversement de mazout au Lac Guindon
2. Embauche d'un assistant au Service de l'Urbanisme
3. Embauche du directeur au Service des Travaux publics
4. Ouverture du poste d'assistant au Service de l'Environnement
5. Période de questions
6. Levée de la séance spéciale

No 3657-05-11
Déversement
de mazout au
Lac Guindon

Attendu que le conseil reconnaît qu'il y a eu état d'urgence au Lac Guindon dû à un déversement de mazout dans le lac;

Attendu que le directeur du Service de l'Environnement a constaté la présence de mazout sur le Lac Guindon et qu'il en a fait rapport au conseil;

Attendu les articles 56 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur André Lavallée, conseiller et résolu à l'unanimité:

Séance spéciale du 19 mai 2011

Que le conseil reconnait qu'il y a eu état d'urgence au Lac Guindon dû à un déversement de mazout dans le lac;

Qu'il y a toujours migration de contaminants;

Qu'il s'agit d'une nuisance.

De mandater les avocats Prévost Fortin D'Aoust afin de prendre les procédures qui s'imposent pour remettre les lieux en état et pour recouvrir du propriétaire du 72, Chemin des Cèdres les sommes qui ont été engagées et qui pourraient être engagées par la municipalité pour limiter la contamination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Prévost Fortin D'Aoust
Technicienne à la comptabilité

No 3658-05-11
Embauche d'un
assistant au
Service de
l'Urbanisme

Attendu que le poste d'assistant au Service de l'Urbanisme est vacant.

Il est proposé par Monsieur André Lavallée, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'embaucher Madame Christine Valiquette, à titre de personne salariée régulière à l'échelon salarial 3 et ce, à compter du 6 juin 2011 au poste d'assistante au Service de l'Urbanisme.

Que les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directeur au Service de l'Urbanisme
Christine Valiquette

No 3659-05-11
Embauche du
directeur au
Service des
Travaux publics

Attendu la démission du directeur du Service des Travaux publics.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité :

Séance spéciale du 19 mai 2011

D'embaucher Monsieur Yves Latour, à titre de directeur au Service des Travaux publics à compter du 24 mai 2011.

Que le contrat de travail soit rédigé selon les paramètres négociés entre la municipalité et Monsieur Latour.

Que la politique des conditions de travail des employés cadres s'applique pour tout élément non prévu au contrat.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Yves Latour

No 3660-05-11
Ouverture du
poste d'assistant
au Service de
l'Environnement

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'ouvrir le poste d'assistant au Service de l'Environnement avec les exigences suivantes :

- DEC en environnement ou l'équivalent
- 2 ans d'expérience dans le domaine

Que Monsieur Serge Grégoire, Madame Monique Monette-Laroche, le directeur du Service de l'Environnement et le directeur général forment le comité de sélection pour cette embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de l'Environnement

Période de
questions

Le public pose ses questions au Conseil municipal.

Séance spéciale du 19 mai 2011

No 3661-05-11
Levée de la
séance
spéciale

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité de clore à 19h40 la présente séance spéciale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Claude Ducharme
Maire

Jean-François René
Directeur général et
secrétaire-trésorier